

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 16 JANVIER 2023**

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM

SEANCE DU 16 JANVIER 2023

Sous la Présidence de M. le Maire, Marc BOUCHÉ, la séance est ouverte à 19h30 à la Mairie, salle de réunion du Conseil municipal

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Marc BOUCHÉ
Jean-Marie HAUMESSER
Christelle LEHRY
Marc MISBACH
Karin KEMPF
Brigitte OBRECHT
Serge BASS
Manuel SCHULLER
Marc FRIEH
Elisabeth WOELFFLE
Sonia RITZENTHALER
Christophe ELCHINGER
Caroline WENDLING
Yann DIBLING
Virginie KREMPP

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2022
- 3) Informations du Maire
- 4) Modification des heures de coupure de l'éclairage public
- 5) Création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité
- 6) Modification du PLU pour l'ouverture à l'urbanisation et aux adaptations réglementaires
- 7) Exposition pédagogique itinérante concernant la nappe phréatique du Rhin
- 8) Informations des commissions et autres
- 9) Informations des organismes intercommunaux et autres
- 10) Divers

Le nouveau conseil des jeunes est venu se présenter. Chaque enfant a donné son nom et son âge. C'est ensuite l'équipe municipale qui s'est présenté. Monsieur le Maire les informe qu'une enveloppe de 500 € est mise à leur disposition pour leurs futurs projets. Une réunion aura lieu prochainement pour que les jeunes puissent présenter leurs idées. Il a ensuite expliqué le déroulement d'une réunion de conseil municipal. La passation d'écharpe s'effectuera le jour de la réunion publique.

C'est ensuite autour du conseil des aînés de se présenter. Monsieur le Maire les remercie de s'investir dans cette commission. Il laisse ensuite la parole à Christelle

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 16 JANVIER 2023**

Lehry qui remercie vivement tous ces membres actifs et les incite à continuer dans ce sens. M. Pailly s'exprime et précise qu'ils sont ouverts à toutes les idées, discussions de l'équipe communale ou des extérieurs.

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Sonia Ritzenthaler est désignée pour assurer cette fonction.

2) Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 décembre 2022

Le compte-rendu de réunion est approuvé et signé par tous les conseillers présents.

3) Informations du Maire

** Depuis le 19 décembre 2022, Monsieur le Maire a signé les arrêtés suivants :*

Urbanisme

- Non opposition à la DP de M. Frédéric PERRIN – 8 rue du Lieutenant Dobler – Pose de panneaux photovoltaïques
- Annulation de la DP de Mme Lucienne BEZIN – 4 rue du Sohlweg – Construction d'une piscine

Ressources humaines

- Avancement d'échelon de M. Alexandre COUSIN

Fêtes et manifestations

- Débit de boissons « Associations réunies de Muntzenheim » le 21/01 à l'occasion du loto

** Remerciements*

- Mr Christian KLINGER, Sénateur du Haut-Rhin présente ses meilleurs vœux et remercie la commune pour l'envoi du bulletin municipal
- Mme Patricia SCHILLINGER présente ses meilleurs vœux et remercie la commune pour l'envoi du bulletin municipal
- M. Fabian JORDAN, Président de Mulhouse Alsace-Agglomération et Maire de Berrwiller présente ses meilleurs vœux à l'équipe municipale
- M. Alain WILBRETT, conciliateur de justice présente ses meilleurs vœux à l'équipe municipale
- Le magasin Carrefour Contact présente ses meilleurs vœux à l'ensemble de l'équipe municipale
- Remerciements de la Brigade Verte pour le soutien apporté dans le cadre de la motion sur l'évolution statutaire du garde champêtre prise par le conseil municipal
- Remerciements de Mme Elfriede HANNHARDT née GROHENS à l'occasion de ses 90 ans
- Remerciements de Mme Marie-Thérèse SCHMUCK née WENDLING à l'occasion de ses 80 ans
- Remerciements de M. et Mme DELANGLE pour l'envoi du bulletin communal et adressent leurs meilleurs vœux à l'équipe municipale
- Remerciements de M. et Mme RICHTER pour l'envoi du bulletin communal et adressent leurs meilleurs vœux à l'équipe municipale et aux agents municipaux
- Remerciements de M. MOURLAM, Pasteur et son épouse pour l'envoi du bulletin communal
- Remerciements de M. Willy HAEGI pour l'envoi du bulletin communal et adresse ses meilleurs vœux à l'équipe municipale
- Remerciements de Mme Annette RITZENTHALER pour l'envoi du bulletin communal et adresse ses meilleurs vœux à l'équipe municipale
- Remerciements de M. et Mme SANZ pour l'envoi du bulletin communal et adressent leurs meilleurs vœux à l'équipe municipale

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 16 JANVIER 2023

- La famille HENNEBERG présente ses meilleurs vœux à l'équipe municipale et remercie vivement la commune pour les livres offerts aux enfants de l'école maternelle et élémentaire
- Catherine et Olivier LENNE présente leurs meilleurs vœux à l'équipe municipale

4) Modification des heures de coupure de l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies.

Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

La délibération du 08 juin 2020 a acté pour une coupure de l'éclairage public entre 23h et 5h du matin tout au long de l'année.

Le Conseil des Aînés, lors de la réunion du 28 novembre 2022 a interrogé la commune sur la possibilité de modifier le créneau horaire de la façon suivante :
période d'été, coupure à 23h30 - période d'hiver, coupure à 22h30

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier les créneaux horaires de coupure de l'éclairage public de la façon suivante :

- Extinction à 23h30 en été
- Extinction à 22h30 en hiver

De plus, à la période de Noël et de Nouvel An, l'éclairage public et les illuminations resteront allumés toute la nuit.

Jean-Marie Haumesser rappelle qu'il reste 2 petites zones à équiper en LED, un devis sera établi pour 2023. De plus, l'intensité des luminaires de la rue du Lieutenant Dobler va être abaissée de 50% pour permettre d'effectuer des économies d'énergies.

5) Création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité

Considérant que la législation autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois, renouvelable pendant une même période de 12 mois consécutive ;

Considérant que la collectivité territoriale peut être confrontée à un besoin de personnel saisonnier ;

Vu l'article 3 I 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité ;

Considérant qu'il convient de créer un poste d'agent contractuel relevant du grade d'adjoint technique territorial à raison d'une durée hebdomadaire de 17 heures 30 (soit 17,5/35^{èmes}) pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité ;

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de créer un poste d'agent contractuel relevant du grade d'adjoint technique à raison d'une durée hebdomadaire de 17 heures 30 (soit 17,5/35^{èmes}) pour faire face à un accroissement d'activité sur une période s'étalant de janvier 2023 à juin 2023.

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 16 JANVIER 2023

Le poste sera rémunéré par référence à un échelon du grade précité.

L'autorité territoriale est autorisée à procéder au recrutement d'un agent sur le poste précité et à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, lorsque la collectivité territoriale se trouvera confrontée à un besoin de personnel saisonnier.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune.

6) Modification du PLU pour l'ouverture à l'urbanisation et aux adaptations réglementaires

Monsieur le Maire rappelle que la station d'épuration implantée sur la commune d'Urschenheim a été mise en service le 15 décembre 2022. La commune peut désormais ouvrir les zones 2AUb à l'urbanisation.

L'ADAUHR, organisme avec lequel la commune a travaillé sur la mise en place du PLU a remis une offre financière détaillée concernant le contenu de la mission : préparation finalisation, note de présentation, réunions, enquête et réalisation de dossiers. La somme s'élève à 7 236 € TTC.

Les élus valide cette proposition afin de lancer la procédure de modification du PLU. Une ouverture de ces zones est possible courant 2^{ème} semestre 2023 si une étude environnementale n'est pas réclamée. A savoir qu'elle n'a pas été demandée lors de l'élaboration du PLU actuellement en vigueur.

7) Exposition pédagogique itinérante concernant la nappe phréatique du Rhin

Monsieur le Maire laisse la parole à Christelle Lehry. L'ARIENA (Association Régionale d'Initiation et d'Education à la Nature en Alsace) regroupe toutes les maisons de la nature d'Alsace. Cette association propose une exposition pédagogique itinérante sur la nappe phréatique du Rhin Supérieur »

L'exposition ayant 10 ans d'existence aura lieu du 14 février au 11 mars 2023. Une inauguration est prévue le 17 février. La visite complète dure environ 1h15 par groupe de 15 personnes.

Elle sera visible pendant les 4 semaines dans la salle multi activités des locaux de l'école maternelle Charles Abry.

Des flyers seront disponibles prochainement.

La commune va signer une convention de mise à disposition avec la Région Grand Est afin de mettre en place les modalités de cette exposition.

8) Informations des commissions et autres

* Commission urbanisme du 10/01 retracée par Marc Misbach

- Permis de construire :

- ✓ M. Monet Gérard – 2 rue des saules – construction d'un carport - Avis défavorable car déjà une construction sur limite, surface bâtiments annexes > 40m²

- Certificat d'urbanisme opérationnel :

- ✓ Vente SCI NAPA/ SCI PARNIM (M Bruppacher) – 13 rue de Colmar - Avis défavorable : places de stationnement non régularisées
- ✓ Vente Husser Edgar / Husser Stéphanie – 45 rue principale : Avis favorable

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 16 JANVIER 2023**

- ✓ Vente Blum / Schwoerer – rue principale – Avis favorable
- ✓ Donation Misbach / Roser – oberes Niederfeld - Avis favorable
- ✓ Vente consorts Meyer / M Mme Droesch – 3 rue des acacias - Avis favorable

- Déclarations préalables :

- ✓ Commune de Muntzenheim – 2 rue des blés – division en vue de construction - Avis favorable
- ✓ Ador sarl / M Rebert J Daniel – rue du Niederfeld – division en vue de construction - Avis favorable
- ✓ M. Joseph Jacky – 140 rue principale – division en vue de construction - Avis favorable
- ✓ M. Perello Olivier – 11 rue du froment – installation de panneaux photovoltaïques - Avis favorable
- ✓ M. Hannardt Robert – 2 rue Vauban – remplacement bardage – Avis favorable

*** Commission communication du 20/12 retracée par Christelle Lehry**

- Validation du BAT du site internet qui sera disponible fin du mois de janvier

Le site sera plus intuitif et plus pratique pour l'alimenter en informations et en mises à jour

Jean-Marie Haumesser demande s'il est possible de mettre les encarts des entreprises qui n'ont pas pu apparaître dans le bulletin. Christelle Lehry explique que suite à l'absence de Giovanna, des informations n'ont pas été prises en compte, mais ces entreprises apparaîtront lors d'une prochaine édition de Muntz.

Karin Kempf demande s'il est possible dès septembre de mettre un mot dans le Muntz pour demander aux nouvelles entreprises de nous transmettre leur encart ou plaquette.

*** Conseil des aînés du 28/11 retracée par Christelle Lehry**

Points abordés lors de la réunion :

- moyens de communication avec M. le Maire et le conseil
- Présentation du conseil des aînés aux habitants
- Extinction de l'éclairage public sur d'autres créneaux horaires
- Applications pour séniors
- Contrat de surveillance du village
- Distributeurs de sachets à crottes de chiens
- Circulation, stationnements
- Suivi des réunions Espace de Vie Sociale (EVS) avec la Jeunesse du Ried Brun qui sont ouvertes à tout public
- Budget alloué par la commune de 500 €

L'adresse mail pour communiquer avec le conseil des aînés est la suivante : conseil.aines.muntzenheim@gmail.com

M. Sittler demande si la commune peut envisager des possibilités de formations sur les gestes aux premiers secours. Hervé Boehrer, pompier, propose de faire des sessions gratuites.

9) Informations des organismes intercommunaux et autres

*** Comité directeur du SCOT du 30/11**

Analyse des résultats de la mise en œuvre du SCOT Colmar Rhin Vosges, prescription de la révision du SCOT, définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation

1) SCOT Colmar Rhin-Vosges

Le SCOT Colmar Rhin Vosges a été approuvé le 14 décembre 2016 et amendé le 19 décembre 2017.

Il est organisé autour de 3 territoires : vallée de Munster, Colmar-Agglomération, Pays Rhin-Brisach (mais 7 communes de l'ancienne Comcom Essor du Rhin ont rallié la CCPRB ne sont pas couvertes par ce SCOT).

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 16 JANVIER 2023**

2) Bilan de la mise en œuvre du SCOT CRV 2016-2022 et perspectives

Conformément à l'article L143-28 du code de l'urbanisme, il y a lieu de procéder à une analyse des résultats de l'application du schéma six ans au plus après la délibération. Cette analyse est communiquée au public, à l'Etat et à l'autorité environnementale ; sur la base de cette analyse, le syndicat délibère sur le maintien en vigueur du SCOT ou sur sa révision. A défaut d'une telle délibération, le SCOT est caduc.

Un bilan a donc été effectué qui s'articule autour des 4 différents axes du PADD :

- a) Répondre aux besoins résidentiels en s'assurant de la maîtrise de l'étalement urbain
a. Bilan

Par rapport aux objectifs fixés par le SCOT, un territoire qui a respecté les enveloppes maximales de consommation foncière, malgré certains points de vigilance à avoir (villages de la bande rhénane et villages de la CA de Colmar)

- b. Perspectives

Une diminution de la taille des ménages et un vieillissement de la population qui impactent les besoins en logements.

Une construction plus dynamique dans les villages de plaine malgré une offre de transport moindre que dans la vallée de Munster

- b) Structurer le développement économique

Bilan et perspectives :

- 69% des emplois se concentrent sur Colmar avec hausse du flux pendulaire des déplacements au travail
- Envisager l'aménagement des zones d'activités EcoRhena à l'est pour rééquilibrer les flux
- Le territoire du SCOT est particulièrement bien pourvu en commerces, services aux particuliers et tourisme
- Définir une politique d'implantation commerciale artisanale et touristique
- Enseignement : Université de Haute Alsace est une force de même que l'INRAe
- Diminution du nombre d'exploitations agricoles et réduction surface agricole utile ; le secteur agricole doit faire face à de nombreux défis

- c) Trouver un équilibre entre les choix de développement et le fonctionnement écologique du territoire

- a. Bilan

- Préservation des trames vertes et bleues
- Territoire important pour les trames noires et plutôt épargné par la pollution lumineuse
- Points de vigilance très ponctuel sur les coulées boueuses
- Qualité de l'air ne s'est pas améliorée

- b. Perspectives

- La sobriété reste un enjeu majeur : plusieurs indicateurs montrent qu'elle peine à se développer sur les enjeux de ressources en eau, de déchets ou de consommation d'énergie

Concilier choix de développement avec l'offre en déplacements

- Bilan et perspectives
- Utilisation de la voiture encore dominante
- Projet de liaison Colmar Freiburg : enjeu majeur
- Fréquentation TER s'est développée
- Peu d'évolution réseau transport en commun

Bilan de l'évaluation

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 16 JANVIER 2023

Le SCOT a bien joué son rôle de document cadre lors de l'élaboration des différents documents d'urbanisme locaux.

Il produit des effets positifs en matière de développement équilibré.

Des évolutions majeures sont intervenues sur le territoire depuis l'approbation du SCOT qui justifie la mise en révision du SCOT approuvé, notamment : modification du périmètre avec les communes de l'ex Essor du Rhin et contexte réglementaire qui a fortement évolué avec loi portant lutte contre le dérèglement climatique ; également document innovant sur l'évolution des friches.

3) Objectifs poursuivis et modalités de la concertation

a. Objectifs poursuivis

- Construire un projet de territoire ambitieux et soutenable en plaçant les questions de transitions écologiques, climatiques, énergétiques, économiques et sociales au cœur du projet
- Définir une stratégie d'aménagement et de développement urbain et rural qui soit sobre et de qualité
- Préserver les ressources en eau
- Renforcer la présence du végétal

b. Modalités de la concertation

La révision du SCOT fera l'objet d'une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Cette concertation a pour objectif de permettre aux personnes concernées de s'exprimer et d'échanger tout au long de la procédure.

Un dossier de concertation sera constitué et actualisé ; il sera mis en ligne et sera aussi disponible en lecture papier.

Un registre pour le recueil des observations sera également mis en place.

* Comité syndical de Territoire Energie d'Alsace du 20/12 retracé par Jean-Marie Haumesser - le Directeur a quitté ses fonctions de directeur au 01^{er} janvier 2023 et c'est Madame Elisabeth BILDSTEIN qui a pris sa succession. Le comité syndical se réunit 5 à 6 fois par an.

Prochaine réunion prévue le 28/02 à 17h30 à la salle Marcel Meyer.

Il est prévu de lancer la 3^{ème} et dernière tranche de l'éclairage public ainsi que le spot de l'église

10) Divers

- Monsieur le Maire demande s'il est possible de prévoir une mise à l'honneur par projection en visioconférence d'Inès Kbida, joueuse de football féminin qui habite actuellement sur Marseille.

- Mise en place du repas des séniors : rendez vous samedi 28 janvier à 13h30 pour préparer la salle. Le dimanche 29 janvier, rendez vous à 10h pour finaliser et 11h pour tout le monde.

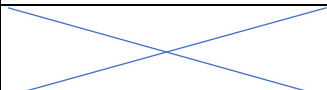
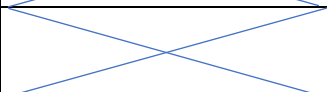
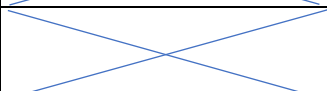
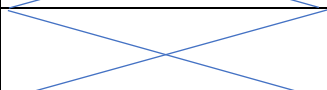
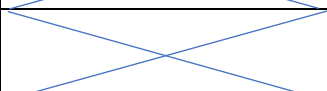
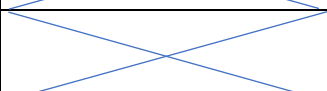
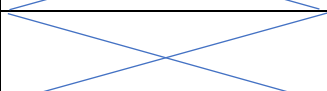
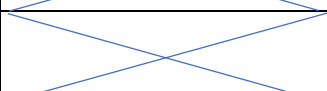
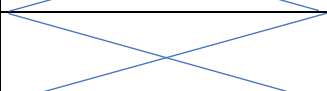
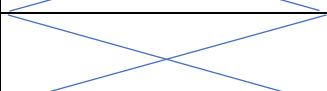
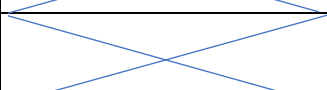
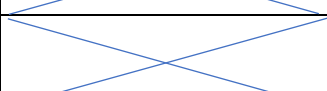
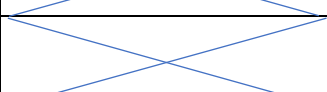
- Réunion de conseil municipal déplacée au 15 février à 20h. Pas de conseil mais une discussion sur le bilan à mi-mandat.

- Jean-Marie Haumesser informe les élus que la personne qui a abimé les barrières à hauteur de la rue Principale / rue du Houblon a été retrouvée. Les démarches vont pouvoir être entamées pour réparer ces barrières.

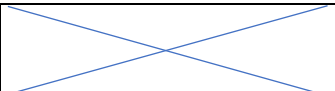
**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 16 JANVIER 2023**

- Manuel Schuller aimerait savoir où en est la réparation du lampadaire de la rue du Solhweg. Cindy Lopez explique que le devis est en cours.
- Serge Bass souhaiterait savoir où en est le pylône SFR. Pas de mouvement pour le moment. Jean-Marie Haumesser va les relancer.
- Manuel Schuller a été questionné sur le devenir de la déchetterie. M. le Maire répondra à ces interrogations lors de la réunion publique.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire clôture la réunion à 21h06.

Nom Prénom	Qualité	Procuration	Signature
Marc BOUCHÉ	Maire		Président de séance
Jean-Marie HAUMESSER	Adjoint		
Christelle LEHRY	Adjointe		
Marc MISBACH	Adjoint		
Karin KEMPF	Adjointe		
Brigitte OBRECHT	Conseillère municipale		
Serge BASS	Conseiller municipal		
Elisabeth WOELFFLE	Conseillère municipale		
Manuel SCHULLER	Conseiller municipal		
Marc FRIEH	Conseiller municipal		
Christophe ELCHINGER	Conseiller municipal		
Yann DIBLING	Conseiller municipal		
Sonia RITZENTHALER	Conseillère municipale		Secrétaire de séance

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 16 JANVIER 2023**

Caroline WENDLING	Conseillère municipale		
Virginie KREMPP	Conseillère municipale	